

(les pièces communes à plusieurs services ne sont à fournir qu'en un seul exemplaire et tous les documents sont obligatoires)

(* documents à envoyer par le biais du portail familles en format PDF)

SERVICES	DOCUMENTS DEMANDÉS
Service Municipal de Restauration Annie DELAYEN / Marie-Pierre GHIDIZZI Tél – 05.61.37.75.13 ou 05.62.47.31.80 portail-famille@mairie-castelginest.fr	1. Fiche de renseignements 2022-2023 recto-verso.* (document disponible sur le portail familles et site de la Mairie)
Service Municipal d'Animation Accueil de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) Romain DEJEAN / Tél – 06.31.11.95.50 responsable-animation@mairie-castelginest.fr École Élémentaire Léonard de Vinci / 3 rue des Écoles École Maternelle Françoise Dolto / 28 rue des Écoles Tél – 05.62.75.27.31/05.61.70.56.55 École Élémentaire Lucie. Aubrac / 49 chemin de Buffebiau École Maternelle Jules Verne / 47 chemin de Buffebiau Tél – 05.62.75.38.24/05.61.70.89.20 Temps de Travail Personnel de l'Enfant	
Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) Petites et Grandes Vacances Scolaires Romain DEJEAN / Tél – 06.31.11.95.50 responsable-animation@mairie-castelginest.fr ALSH pour Ados (« Castel'Ados ») /CLAC Michaël BRAVO Tél – 05.61.37.24.93 /06.72.39.69.09 castelados@mairie-castelginest.fr	2. Fiche sanitaire* complétée et signée + Informations assurance (document disponible sur le portail familles et site de la Mairie) Attention : Assurance extrascolaire obligatoire pour l'ALSH et l'ALSH « Castel'Ados » 3. Certificat d'un allergologue* de moins de 3 mois si allergies détectées ou coupon réponse daté et signé* pour le renouvellement d'un PAL. 4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois*. 5. Validation en ligne du règlement intérieur des services auxquels votre ou vos enfants sont inscrits ou coupon à compléter en Mairie. 6. En cas de décision de justice limitant l'autorité parentale de l'un des parents, joindre la copie du jugement du Juge aux Affaires Familiales. 7. Attestation* C.A.F, MSA et Ressources : <input type="checkbox"/> Compléter l'autorisation d'utilisation de votre n°CAF Haute-Garonne. <input type="checkbox"/> Si allocataire à la MSA, fournir une attestation d'affiliation/quotient.
École Municipale de Musique Claude Nougaro Pawel MATAK Tél – 05.61.70.81.64 ecole-musique@mairie-castelginest.fr	(* documents à envoyer par le biais du portail familles en format PDF) 1. Fiche de renseignements 2022-2023 recto-verso.* 2. a) Pour les mineurs : attestation d'assurance extra-scolaire*. b) Pour les adultes : attestation d'assurance responsabilité civile*. 3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois*. 4. Coupon réponse du règlement intérieur du service. 5. Attestation* C.A.F, MSA et Ressources : <input type="checkbox"/> Compléter l'autorisation d'utilisation de votre n°CAF Haute-Garonne. <input type="checkbox"/> Si allocataire à la MSA, fournir une attestation d'affiliation/quotient. 6. Fiche d'inscription remise par l'école de musique*.
Centre Petite Enfance Municipal Coordinatrice Petite Enfance : Georgina JACQUELIN - Crèche Collective Tél – 05.61.70.51.15 creches@mairie-castelginest.fr - Multi-Accueil Tél – 05.61.70.95.94 multiaccueil@mairie-castelginest.fr	1. Fiche de renseignements 2022-2023 recto-verso.* 2. Attestation d'assurance responsabilité civile*. 3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois*. 4. Fiche d'autorisation du Centre Municipal Petite Enfance*. 5. Photocopie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale*. 6. Si allocataire C.A.F. : fournir une notification récente*. Si non allocataire, fournir le dernier avis d'imposition. 7. Livret de famille*. 8. Carnet de santé avec les vaccinations à jour.** 9. Certificat d'un allergologue si allergies*. 10. Coupon réponse du règlement intérieur du service*. 11. En cas de décision de justice limitant l'autorité parentale de l'un des parents, joindre la copie du jugement du Juge aux Affaires Familiales.* - Multi-Accueil : Certificat médical précisant "Apte à la vie en collectivité**". - Multi-Accueil : Ordonnance "Anti-thermique"*.

** Enfants nés à partir du 1er janvier 2018 : Les responsables légaux doivent justifier dans les 3 mois de l'admission et sur présentation d'un justificatif, de la réalisation des vaccinations manquantes. Durant ce délai, l'enfant est provisoirement admis.

Mentions légales.

Les informations mentionnées dans les formulaires sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des structures scolaires, périscolaires, extrascolaires et petite enfance. Les destinataires des données sont les services municipaux de la Mairie de Castelnest, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la MSA Toulouse (La sécurité sociale agricole), le Trésor Public, l'Académie de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et toute autre organisme uniquement à la demande de l'intéressé. Les durées de conservation de ces données à caractère personnel respectent les normes réglementaire applicables. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de vos données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée. Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande : Par courriel à dpd@mairie-castelnest.fr ou par adresse postale à :
- MAIRIE DE CASTELNEST - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - GrandPlace du Général de Gaulle - CS 20243 - 31142 CASTELNEST.

Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente, La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site internet : - www.cnil.fr

